

AVIS DE RECRUTEMENT

Un concours public externe sur épreuves est organisé pour le recrutement de cent huit (108) agents aux grades de Sous-chef de Service, d'Attaché de Direction, d'Attaché de Service et de Rédacteur conformément au tableau suivant :

Grade	Spécialité & Diplômes exigés	Nombre de poste
Sous-Chef de Service	1/ - Spécialité : FINANCE, GESTION, ECONOMIE et COMPTABILITE - Diplômes : a- Révision comptable b- Mastère en gestion comptable c- Mastère en économie monétaire et/ou bancaire d- Mastère en finance	34 (21) (7) (4) (2)
	2/ Spécialité : ECONOMETRIE ET STATISTIQUES - Diplômes: a- Mastère économétrie b- Ingénieur en statistique	8 (4) (4)
	3/ Spécialité : GENIE CIVIL ET BATIMENT - Diplômes: a- Ingénieur en génie civil	1 (1)

Attaché de Direction	1/ - Spécialité : FINANCE, GESTION, ECONOMIE et COMPTABILITE - Diplômes : a-Maîtrise ou Licence en gestion et Finance (8) b-Maîtrise ou licence en comptabilité et finances (6) c- Maîtrise ou licence en gestion comptable (4) d- Maîtrise ou Licence en Finance (3) e- Maîtrise ou Licence en finance internationale (1) f-Maîtrise ou Licence en commerce international (1)	23
	2/ Spécialité : ECONOMETRIE ET STATISTIQUES - Diplômes: a- Maîtrise en statistique (1) b- Macro-économètre (1)	2
	3/Spécialité : DROIT - Diplômes : a-Licence appliquée en droit de l'entreprise et des affaires (4) b-Licence appliquée en droit privé (3) c-Maîtrise ou licence en droit des entreprises (1) d-Licence appliquée en métiers de justice (1) e-Licence fondamentale en droit judiciaire (1) f-Maîtrise ou licence d'administration et finances publiques (1)	11
	4/Spécialité : RESSOURCES HUMAINES - Diplômes : a-Licence ou maîtrise en Ressources Humaines (2)	2
Attaché de Service	1/ - Spécialité : FINANCE, GESTION, ECONOMIE et COMPTABILITE - Diplômes : a-DTS en gestion comptable (7) b- DTS en finance ou comptabilité (5) c-DTS en gestion et finance (4) d- DTS en gestion (2)	18
	2/Spécialité : GENIE CIVIL ET BATIMENT - Diplômes: a- DTS en Bâtiment (1)	1
	3/ - Spécialité : INFORMATIQUE - Diplômes : a- BTS en informatique (4)	4
Rédacteur	1/ - Spécialité : INFORMATIQUE - Diplômes : a-BTP en maintenance informatique (4)	4

I-CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins,
- Être âgé de 35 ans au plus à la date limite d'envoi des candidatures,
- Être titulaire du diplôme exigé,
- Inscrit au bureau de l'emploi.

II- PIÈCES À FOURNIR :

1 – Une demande de candidature, sur papier libre, au nom de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie indiquant obligatoirement le grade auquel le candidat désire postuler ainsi que la **Spécialité**.

Le candidat ne peut postuler que pour un seul grade et pour une seule spécialité sous peine de rejet de sa candidature.

2 – Une copie de la carte d'identité nationale.

3 – Une copie dûment certifiée conforme à l'original du diplôme, accompagnée obligatoirement, pour les diplômes étrangers ou de l'enseignement privé, d'une copie certifiée conforme de la décision d'équivalence.

4- une attestation d'inscription au bureau de l'emploi datant de trois mois au plus à la date limite de dépôt des candidatures.

5- Une attestation de non affiliation à la CNSS ou la CNRPS datant d'un an au plus à la date limite de dépôt des candidatures (originale ou copie conforme).

6- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de trois mois au plus à la date limite de dépôt des candidatures (original ou copie conforme), ou le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.

7 – Trois enveloppes timbrées recommandées portant l'adresse complète et actuelle du candidat.

Les candidats remplissant les conditions sus-indiquées doivent adresser leur dossier de candidature, **par voie postale**, à l'adresse suivante : « **COGERH SELECTION, B.P N°10, 1053 les Berges du Lac**», au plus tard le 04 décembre 2015, date limite d'envoi des candidatures, **le cachet de la poste faisant foi**.

Le candidat doit mentionner, **obligatoirement**, sur l'enveloppe **le grade et la spécialité** auxquels il postule : « **Concours de** » .

III – DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours auront lieu à Tunis au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre à Tunis. Les dates et le lieu exacts du déroulement des épreuves seront notifiés directement aux candidats admis à concourir.

IV- ÉPREUVES DU CONCOURS :

1- ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ (Épreuves écrites)

Trois épreuves écrites sont **obligatoires** :

- Épreuve de spécialité (coefficient 2)
- Épreuve de culture générale en langue arabe (coefficient 1)
- Épreuve de culture générale en langue française (coefficient 1)

2 - ÉPREUVES D'ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles auront à passer des épreuves orales devant un jury à la Banque Centrale de Tunisie comportant un exposé et une discussion.

V - PRÉCISIONS IMPORTANTES :

1 – Seront rejetées :

- 1.1- Les demandes qui ne remplissent pas toutes les conditions de participation ou celles non accompagnées de toutes les pièces à fournir énumérées ci-dessus.
- 1.2- Les demandes adressées après la date limite d'envoi des candidatures fixée au **4 décembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.
- 1.3- Les demandes adressées à la Banque Centrale de Tunisie ou déposées directement à son bureau d'ordre
- 1.4- Les demandes déposées directement au bureau d'ordre de Cogeh Sélection.

2 – Sauf décision contraire du jury, seuls seront déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au titre des épreuves d'admissibilité.

3 – Seuls les candidats déclarés admissibles seront invités à passer l'épreuve orale d'admission. Les dates et lieu des épreuves seront notifiés ultérieurement aux candidats concernés.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Si plusieurs candidats ont la même moyenne générale, ils seront classés et départagés en fonction de leur note orale d'exposé et de discussion avec le jury.

4 – Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir subi une visite médicale par le médecin de la Banque Centrale de Tunisie et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront confiées.

5- Tout candidat qui refuse le poste qui lui sera offert sera radié de la liste des admis au concours.

6- Si un candidat refuse le poste offert ou qu'il est déclaré par le médecin de la Banque Centrale de Tunisie inapte, la Banque Centrale de Tunisie convoquera le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire.